



ARTICLE 1 : Tournoi

Le Comité départemental des Echecs 35 organise le Trophée Caïssa le dimanche 8 novembre 2021 au centre social de Vitré au 27 rue Notre Dame. Ce tournoi par équipe non homologué est réservé aux joueuses licenciées A ou B.

ARTICLE 2 : Constitution des équipes

Le tournoi se joue par équipes de 2 joueuses dont la somme des Elos lents doit être inférieure ou égale à 3000. Si deux joueuses ont une différence de classement Elo de plus de 100 points, la mieux classée doit être placée devant la moins bien classée. Par ailleurs, l'ordre de l'équipe fixé au plus tard à la fin du pointage, ne pourra être changé au cours du tournoi.

ARTICLE 3 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE à la date du tournoi. Dans la mesure où la notation n'est pas obligatoire et que les arbitres ne peuvent superviser l'ensemble des parties, les règles définies dans l'article A4 p74 du livre de l'arbitre s'appliquent pour l'ensemble de la manifestation. Les appariements se font au Système Suisse avec le logiciel papi de la Fédération Française des Echecs, à jour de la dernière version disponible à la date du tournoi, ou en toutes rondes si le nombre d'équipes le permet. Le classement pris en compte est le classement rapide moyen des 2 joueurs. Seront appariés à la 1^e ronde toutes les équipes qui auront fait contrôler leur licence avant 13h15; les équipes n'ayant pas pointé avant 13h15 ne seront appariés qu'à la 2^e ronde. Tout retard de plus de 10 minutes après le lancement de la ronde en cours est sanctionné par un forfait. L'arbitrage sera réalisé par Sébastien LEGRAS arbitre fédéral open 2.

ARTICLE 4 : Cadence et Horaires

Le tournoi se joue en 5 rondes de 15 minutes + 5 secondes par coup.

Le pointage a lieu de 13h à 13h15. La première ronde a lieu à 13h30. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes seront : 14h20, 15h10, 16h00 et 16h50. La remise des prix et le pot de clôture auront lieu vers 17h50.

ARTICLE 5 : Pré-inscription

Toutes les joueuses doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 20 h 00 par mail feminines@echecs35.fr en indiquant l'ordre des échiquiers.

ARTICLE 6 : Droits d'inscription et Récompense

L'inscription est gratuite et pour des raisons sanitaires les traditionnels échanges de produits culinaires sont supprimés. Le classement se fait par équipe. L'équipe victorieuse remporte le trophée Caïssa 35 et s'engage à le remettre en jeu lors de la prochaine édition.

Les départages pour la 1^e place se feront dans l'ordre : • En cas de système Suisse, Bucholz, Bucholz tronqué et nombre de victoires. • En toutes rondes : confrontation directe et points de parties. Si après départage 2 équipes sont encore à égalité, c'est celle de la moyenne d'âge la plus faible qui l'emporte.

ARTICLE 7 : Dispositions particulières

Toute joueuse sera exclue définitivement après deux forfaits. Toute contrevenante au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi. Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

ARTICLE 8 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité départemental des Échecs 35 à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueuses majeures.

Fait le 04/10/2020 par le Directeur Départemental de l'Arbitrage, Sébastien LEGRAS.